



## ARRETE DU PRESIDENT N° 2023-09

### **Portant nomination d'un régisseur de recettes et d'avances pour l'encaissement de produits ou de services générés par l'aire d'accueil des gens du voyage à Hettange-Grande et le remboursement des cautions**

Vu la décision du Président n° 2017-01 en date du 25 janvier 2017 portant création d'une régie de recettes et d'avances pour l'encaissement des produits générés par l'occupation de « l'aire d'accueil des gens du voyage à Hettange-Grande » et le remboursement des cautions, modifiée par les décisions du Président n° 2020-04 en date du 2 janvier 2020 et n° 2023-41 en date du 14 juin 2023,

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 3 décembre 2019 portant intégration des indemnités de responsabilité de régisseurs dans le RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu l'arrêté du Président n° 2020-03 en date du 2 janvier 2020 portant nomination d'un régisseur de recettes et d'avances pour l'encaissement de produits ou de services générés par l'aire d'accueil des gens du voyage à Hettange-Grande et le remboursement des cautions,

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,

Considérant la fin de la responsabilité pécuniaire et personnelle et de l'obligation de cautionnement du régisseur,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 14 juin 2023 ;

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

## ARRETE

### **Article 1 :**

L'arrêté du Président n° 2020-03 en date du 2 janvier 2020 portant nomination d'un régisseur de recettes et d'avances pour l'encaissement de produits ou de services générés par l'aire d'accueil des gens du voyage à Hettange-Grande et le remboursement des cautions est modifié.

### **Article 2 :**

Madame Isabelle LENARD est nommée régisseur titulaire de la régie de recettes et d'avances « Aire d'accueil des gens de voyage à Hettange-Grande » avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

### **Article 3 :**

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Isabelle LENARD est remplacée par Madame Chrystel PAQUET, mandataire suppléant.

**Article 4 :**

Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont, conformément à la réglementation en vigueur, en charge de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'ils recueillent ou qui leur sont avancés par les comptables publics, du maniement des fonds et des mouvements de comptes de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

**Article 5 :**

Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant ne doivent pas percevoir de sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal.

**Article 6 :**

Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

**Article 7 :**

Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n 06-031-A-B du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales.

**Article 8 :**

Le présent arrêté sera adressé à Madame le Trésorier du Service de Gestion Comptable à Hayange.

Fait à Cattenom, le 14 juin 2023

Le Président,

Michel PAQUET



Mention manuscrite

« Vu pour acceptation »

Le ...18... juillet... 2023

Isabelle LENARD

Vu pour acceptation

Mention manuscrite

« Vu pour acceptation »

Le ...23... juin... 2023

Chrystel PAQUET

Vu pour acceptation

Arrêtés / Publication sur le site de la CCCE, le 05 AOUT 2024